

# Certiphyto

**Je n'ai pas mon CERTIPHYTO, pourquoi ?**

**Attention depuis le 01 janvier 2016 le certificat est une lettre A4 il n'y plus de carte.**

**Etes-vous allé en formation ?**

Non

Voir rubrique "Le certiphyto - Comment se former ?"

*Pour les candidats qui n'auraient pas accès à Internet, ils peuvent s'adresser dans une coopérative, relais chambre, mairie...*

Oui

Vous avez été en formation.

**Etes-vous inscrit sur le site "service-public.fr" ?**

Non

Aller sur le site "service-public.fr" puis dans : [service-public.fr/professionnels-entreprises](http://service-public.fr/professionnels-entreprises)

- 1 Secteurs d'activité : Agriculture
- 2 Obligations en matière d'agriculture
- 3 Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)
- 4 Service en ligne
- 5 Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques

Oui

**Avez-vous validé votre dossier en « cliquant » sur la mention {Transmettre ma demande} ? Et répondu à la question « je ne suis pas un robot » puis au questionnaire d'images.**

*S'il y a juste la mention de la création et une invitation à retourner sur le dossier en cliquant sur un lien c'est que le dossier n'est pas transmis. Dans ce cas si le dossier à moins de 15 jours, il faut le valider en retournant sur le lien. Si plus de 15 jours le dossier est à ressaisir intégralement.*

**Avez-vous reçu un accusé de réception ?**

Non

Oui

**Que dit il ? Correspond il à :**

*"Nous vous remercions d'avoir utilisé le service des démarches en ligne.  
Votre dossier XXXXXX a bien été pris en compte et sera transmis dans les plus brefs délais aux organismes concernés par votre démarche  
Les informations ci-dessous vous seront nécessaires et doivent être conservées :  
Référence de votre dossier : XXXXX  
Cordialement, L'équipe de « service-public.fr"*

**Avez-vous transmis votre attestation de formation délivrée par l'OF à la DRAAF Bretagne. ?**

Non

La transmettre **par courrier** à :  
DRAAF Bretagne SRFD Certiphyto  
15 rue de Cucillé  
35047 RENNES Cedex 9

Oui

La DRAAF édite tous les mois les certificats validés  
Le certificat est une lettre format A4